

1. Pourquoi des personnes fuient-elles l'Érythrée?

Service militaire à durée indéterminée et travail forcé

Beaucoup de jeunes fuient l'Érythrée pour éviter la conscription. En effet, tous les jeunes de 18 ans sont obligatoirement enrôlés dans un service national, où ils serviront pour une durée indéterminée allant parfois jusqu'à 18 ans. Les conscrits sont aussi soumis à des châtiments inhumains et dégradants, y compris la torture, et n'ont aucun moyen de recours.

Atteintes à la liberté de religion

Certains réfugiés fuient le pays par crainte de persécution en raison de leurs croyances religieuses ou politiques. Le gouvernement de l'Érythrée ne reconnaît que quatre religions : l'Islam sunnite, l'Église orthodoxe érythréenne, l'Église catholique romaine et l'Église évangélique (luthérienne). Le gouvernement effectue même des rafles dans des demeures privées où les fidèles de religions non reconnues se rassemblent pour prier. Pour obtenir leur libération, ces fidèles doivent dénoncer leur religion.

Atteintes au droit à l'éducation

Le gouvernement de l'Érythrée se sert du système scolaire secondaire pour aiguiller des milliers de jeunes vers le service national. La dernière année scolaire se déroule dans un camp militaire et les jeunes n'ont pratiquement aucun choix quant à leur affectation.

Atteintes à la liberté de parole, d'expression et d'association

Le gouvernement interdit les médias privés. En 2001, dix journalistes ont été arrêtés et emprisonnés indéfiniment sans subir de procès. En raison du secret de l'appareil gouvernemental et de l'absence de contrôles indépendants, il est impossible de chiffrer le nombre de prisonniers politiques actuellement détenus.

Portrait d'une réfugiée érythréenne du Programme mixte des RDBV

Une mère seule vit actuellement en Éthiopie avec ses deux filles, âgées de 5 et 7 ans. Elle est peu scolarisée et a travaillé comme femme de ménage. Elle est considérée une femme en péril et ne peut retourner dans son pays d'origine pour des raisons de sécurité. Elle ne connaît personne au Canada.

2. Où vont la majorité des réfugiés érythréens?

Soudan: Plusieurs réfugiés trouvent un asile provisoire au Soudan.

Éthiopie: Un grand nombre de réfugiés, dont plusieurs mineurs non accompagnés,

fuient vers l'Éthiopie.

3. Pourquoi les réfugiés érythréens doivent-ils quitter le pays dans lequel ils se sont réfugiés?

Soudan

Conditions de vie difficiles et pénurie d'emplois

Au Soudan, les réfugiés doivent s'inscrire auprès du bureau du Commissariat pour les réfugiés le plus près ou d'une autre autorité compétente. Ils doivent demeurer dans les camps désignés par le gouvernement, qui sont surtout peuplés de réfugiés érythréens. Les conditions de vie y sont difficiles, mais les réfugiés qui vivent en dehors des camps sont plus susceptibles d'être victimes de mauvais traitements, d'extorsion ou de renvoi forcé. Enfin, les réfugiés peinent à trouver du travail au Soudan en raison des ressources limitées du pays et de ses piètres conditions économiques.

Accès limité aux soins de santé

En raison du manque de ressources de santé dans leur pays d'origine, plus de 4 000 réfugiés érythréens au Soudan présentent un handicap ou souffrent de maladies graves. Le Soudan dispose également de ressources de santé limitées. Les réfugiés malades ont de la difficulté à gagner leur vie et dépendent parfois de leur famille pour prendre soin d'eux à temps plein. Par conséquent, leurs proches ont également de la difficulté à gagner leur vie, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Vulnérabilité des femmes et des filles

Les femmes et les filles érythréennes sont particulièrement vulnérables dans l'est du Soudan, où la discrimination et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme le mariage précoce et la polygamie, sont courantes. Plus de 3 000 femmes et filles érythréennes ont été désignées comme étant extrêmement vulnérables. Ce groupe comprend les femmes dont les maris ont été portés disparus dans leur pays d'origine ou dans le cadre d'incidents de migration clandestine ou de traite de personnes au Soudan. Les mères doivent souvent élever leurs jeunes enfants seules, sans aucun soutien. En outre, de nombreuses femmes et filles ont survécu à des violences, y compris des agressions sexuelles, et souffrent par conséquent d'isolation.

Éthiopie

Restrictions à l'emploi et à la liberté de mouvement

L'Éthiopie restreint la liberté de mouvement des réfugiés à l'intérieur du pays et exige que la majorité réside dans des camps. Des permis sont nécessaires pour se mouvoir à l'extérieur de ces derniers. Depuis 2010, le gouvernement de l'Éthiopie a mis en place une politique « hors camp » exclusive aux réfugiés érythréens qui leur permet de subvenir à leurs besoins en

dehors des camps. Malgré tout, les restrictions à l'emploi et à la liberté de mouvement limitent sérieusement l'autosuffisance des réfugiés. Comme la loi leur interdit de détenir une entreprise ou de travailler dans le secteur formel, ils disposent de peu de débouchés pour gagner leur vie.

Pénurie de ressources qui accroît la vulnérabilité des femmes et des filles

En raison de la rareté des sources d'énergie, les femmes et les filles doivent ramasser du bois de feu, ce qui les rend vulnérables aux violences sexuelles et aux violences fondées sur le genre. Les mauvaises conditions économiques qui sévissent en Éthiopie limitent sévèrement les ressources, forçant les réfugiés à rivaliser avec les résidents de la communauté pour y accéder. Les réfugiés doivent souvent recourir à divers moyens pour subvenir à leurs besoins, comme la prostitution de survie ou le déménagement hors des camps. Ces deux options les exposent aux passeurs et aux trafiquants de personnes. L'accès à la sécurité et au système de justice est variable, ce qui augmente la vulnérabilité des réfugiés aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Manque d'établissements de santé

Il y a un manque d'établissements et de services de santé pour les personnes ayant survécu à un traumatisme ou vivant avec un handicap.

4. Comment les réfugiés sont-ils sélectionnés pour le bassin du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)?

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne sélectionne que les réfugiés les plus vulnérables en vue d'une réinstallation dans un pays tiers comme le Canada. Pour certains réfugiés, la réinstallation est la seule façon de poursuivre une vie utile et riche de sens. Pour d'autres, c'est le seul moyen d'obtenir une protection suffisante pour survivre.

Le HCR utilise généralement les critères suivants pour sélectionner les réfugiés africains en vue d'une réinstallation :

Femmes et enfants en péril : Parmi les réfugiés d'Afrique, les femmes et les enfants représentent la plus grande proportion de personnes vulnérables. Plusieurs ont subi des violences sexuelles ou des violences fondées sur le genre et le manque de structures de soutien social ne fait qu'accroître leur vulnérabilité. De plus, les faibles perspectives d'emploi poussent les femmes réfugiées à travailler comme domestique ou à se prostituer pour survivre, ce qui les expose à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Personnes ayant survécu à la violence et à la torture : Un grand nombre de réfugiés ont survécu à la violence et à la torture. Les personnes qui ont été témoins ou victimes de violence dans leur pays d'origine continuent de souffrir des effets de cette violence.

Personnes vivant avec une maladie grave ou un handicap: Les réfugiés qui vivent avec une maladie chronique grave ou un handicap sont victimes de discrimination et d'exclusion sociale et économique. En outre, ces personnes ont difficilement accès aux fournisseurs de service dans leur pays d'accueil, ce qui les rend particulièrement vulnérables.

Personnes appartenant à des minorités: Certaines minorités ont besoin de protection juridique, sociale ou physique. Par exemple, les personnes atteintes d'albinisme sont souvent rejetées par leur famille et leur communauté, car on croit qu'elles portent malheur. Les personnes de la communauté LGBTQ+ souffrent aussi d'exclusion socio-économique, tant dans leur milieu d'origine que dans leur pays d'accueil. Ces groupes ont généralement un accès très limité à l'éducation, à l'eau, au logement et aux soins de santé et sont souvent victimes de violence.

5. Comment puis-je aider?

Contactez le **Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)** et informezvous au sujet du **Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)**.

Le Programme mixte des RDBV facilite la réinstallation de réfugiés désignés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et ayant le plus grand besoin de réinstallation. Ce programme repose sur une entente de partage des frais. Ainsi, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) fournit aux nouveaux arrivants jusqu'à six mois de soutien au revenu, tandis que les groupes de parrainage du secteur privé procurent six mois de soutien additionnel. Ces groupes assument également les frais de démarrage et offrent un soutien social et affectif aux réfugiés pendant un an.

Le PFPR vous jumellera avec un réfugié ou une famille de réfugiés et vous accompagnera tout au long de la demande de parrainage.

Pour en savoir davantage :

Consultez notre page sur le Programme mixte des RDBV : http://www.rstp.ca/fr/rdbv/comment-peut-on-parrainer-un-refugie-pour-le-faire-venir-au-canada/

Sources: Human Rights Watch. Rapport mondial 2019; HCR. Projected Global Resettlement Needs 2019.

Programme de Formation sur le Parrainage privé des Réfugiés

www.rstp.ca

SONGEZ-VOUS À PARRAINER DES RÉFUGIÉS?

Contactez le Programme mixte des RDBV (réfugiés désignés par un bureau des visas) à bvor@rstp.ca ou au 1.877.290.1701.





Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada